

## Crèches associatives : le cri d'alarme des professionnels

**PETITE ENFANCE** Suite au non-renouvellement de certains contrats aidés les responsables d'une quarantaine de structures expriment leur inquiétude



Les responsables de crèches associatives de l'ouest-Var et de l'aire toulonnaise se sont retrouvés afin de faire le point de la situation.

(Photo D. L.)

« Nos structures vivent en apnée. On ne sait pas si on va pouvoir poursuivre nos activités... »

Mercredi soir, une quarantaine de responsables de crèches associatives de l'ouest-Var et de l'aire toulonnaise se sont retrouvés à La Seyne. L'occasion d'échanger sur leurs situations respectives, leurs inquiétudes et de partager un constat : il y a urgence.

« Aujourd'hui, nous apprenons que les contrats de type CUI<sup>(1)</sup>, ne seront pas prolongés. Ça veut dire, concrètement, que de nombreux postes ne sont pas remplacés », explique la directrice des Comptines, Hélène Rigal, qui a hébergé le rassemblement mercredi (2).

### Une précarité qui dure

En 1987, cette dynamique mère de famille ne trouve pas de solutions pour faire garder ses enfants. Elle décide donc de fonder sa propre structure. « La première crèche associative à La Seyne et la deuxième du Var »

Depuis la croissance a été fulgurante. Quarante enfants sont désormais accueillis à La Seyne et 75 sur Six-Pours (répartis sur trois sites).

Depuis bientôt 25 ans, des centaines de bambins sont passées par les Comptines mais aussi des dizaines et des dizaines d'employés, au gré des contrats aidés aux sigles plus ou moins obscurs qui se sont succédés (voir ci-contre).

Des emplois subventionnés qui ne coûtent pas très cher aux structures, qui leur permettent de joindre les deux bouts et de maintenir un service de qualité... mais pas dans la durée.

« Ici, nous avons plus d'une trentaine de contrats », explique Philippe Rigal (le mari), qui s'occupe, lui, de finances et de ressources humaines pour les Comptines. Six viennent de s'arrêter alors que nous comptons sur leur renouvellement. »

« À l'échelle du département, j'ai calculé que les contrats aidés représentaient 34 % du total des emplois », indique pour sa part Solange Passarlis, présidente varoise de l'As-

sociation des collectifs enfants parents professionnels du Var. Pour la moitié des crèches, le versement de ces subventions représente 10 % du budget. Pour celles-ci, l'arrêt des contrats aidés pourrait signifier la fin pure et simple de l'activité. C'est très grave. »

### Une exigence : maintenir la qualité

Aux Comptines on ne parle pas encore de fermeture, mais la disparition des emplois aidés va laisser des traces. « Si c'est un poste d'entretien qui est supprimé, ça veut dire que ce sont les autres employés qui doivent prendre en charge les tâches de ménage. Et quand elles font cela, elles ne font pas autre chose. Sans parler de l'état de stress des personnels qui se reflète forcément sur la qualité de leur travail. Pour des structures comme les nôtres qui misent tout sur l'exemplarité, c'est très compliqué. »

Quelles solutions alors ? Réduire le nombre d'enfants accueillis ?

### Contrats aidés, comment ça marche ?

« TUC, CES, CIP emplois jeunes... » Une litanie de sigles plus barbares les uns que les autres, mais que les responsables de crèches associatives connaissent par cœur.

Tous ces dispositifs mis en place par les gouvernements successifs afin de répondre à une double problématique. Mettre le pied à l'étrier à des jeunes diplômés ou des chômeurs de longue durée, afin qu'ils décrochent leur premier emploi ; et, parallèlement, fournir de la main-d'œuvre qualifiée et à moindre coût à des structures associatives ou parapubliques.

Seulement voilà, ces aides ont un coût important, et en période de crise, l'État est tenté de réduire la voilure.

Dernier né de ces dispositifs, le Contrat unique d'insertion (CUI) a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Il est assorti de conditions très strictes pour l'employeur et limité dans le temps.

Pour les modalités pratiques, c'est la préfecture de région qui fixe le montant et la durée des aides. En décodé, chaque région bénéficie d'une enveloppe et les services préfectoraux sont chargés de désigner quels secteurs et quels publics ils souhaitent privilégier.

En raison de la proximité des élections cantonales, la préfecture de région n'a pas souhaité s'exprimer sur ce sujet.

Impensable, pour l'ensemble des professionnels. Cela bouleverserait l'équilibre financier de ces structures qui touchent une part fixe de subventions et qui ne peuvent se pérenniser qu'en accueillant un maximum d'enfants. Et ce n'est pas ce qui manque... « Sur les Comptines, il y a 391 familles sur liste d'attente », conclut la directrice.

**CHRISTOPHE GAIGNEBET**  
cgaignebet@vamat.com

1. Contrat unique d'insertion.

2. Jean-Sébastien Vialatte, député, et Sandra Torres, conseillère régionale, ont assisté à la réunion.